

**TROC ET PUCES**  
**PORT DE LESCONIL**  
**PLOBANNALEC-LESCONIL**  
**DIMANCHE 15 JUILLET 2018**

**BULLETIN D'INSCRIPTION :**

NOM : .....PRENOM : .....  
ADRESSE : .....VILLE.....  
TELEPHONE: .....ADRESSE MAIL: .....,  
Carte d'identité, Permis de conduire, Passeport (rayer la mention inutile)  
N° : .....Délivré le : .....Par : .....

EXPOSANT PROFESSIONNEL :  
Activité : .....  
Registre du commerce N° : .....  
Nature des objets exposés : .....

**TARIF :**

Le mètre linéaire sans table : 4 euros  
Je réserve .....mètres, soit un total de .....euros.  
Je souhaite réserver en supplément .....tables à 4 euros en plus de la réservation de l'emplacement  
  
Soit un montant total de .....Euros

Ouverture aux exposants : de 6h30 à 18h00.Restauration et buvette sur place  
**ENTREE GRATUITE AU PUBLIC : 9h00 à 18h00**

**TOMBOLA AVEC GROS LOT + 1 LOT PAR HEURE A GAGNER**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement qui m'a été remis, et l'accepte sans réserve.

Date :                      Signature :

-----Découper ici et retourner le bon accompagné du chèque à l'adresse ci-dessous-----

Martine Dujardin : 15 F Rue Pablo Picasso 29740 Plobannalec-Lesconil  
Chèque à l'ordre du Comité de Jumelage de Plobannalec Lesconil.  
Renseignements : Martine Dujardin 06 40 37 41 66 (jusqu'à 19h30 le soir)

**Règlement :** Pour des raisons de sécurité, les exposants doivent respecter les limites de leur emplacement, laisser les allées et les issues dégagées (pas de bancs dans les allées).  
Aucun emplacement ne sera attribué sans la signature de ce bulletin et accompagné du règlement.  
Les particuliers ne pourront exposer que des vêtements personnels.  
Les exposants se présenteront préalablement à l'accueil pour retirer une enveloppe avec numéro de stand  
Tout emplacement non occupé 1/2heure avant l'ouverture pourra être réattribué et non remboursé.

Par respect pour l'organisation et le public, le remballage ne pourra se faire avant 18 heures  
L'organisateur n'est pas responsable des conditions climatiques. Aucun remboursement ne sera pris en compte pour motif d'intempéries. En aucun cas, l'organisateur ne sera tenu responsable des dégradations et vols éventuels.